



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

## AVIS DE CONCOURS

Par arrêté du ministère de l'intérieur en date du 7 novembre 2017, est autorisée au titre de l'année 2018 l'ouverture de deux concours distincts (externe et interne) pour le recrutement de commissaires de police de la police nationale.

La date limite de validation des formulaires d'inscription en ligne sur le site de la police nationale «[www.lapolicenationalerecrute.fr](http://www.lapolicenationalerecrute.fr)» est fixée au **29 décembre 2017** à 18h00 (heure de Paris).

Les dossiers d'inscription pourront être retirés auprès du Service administratif et technique de la police nationale (SATPN) ou téléchargés sur le site internet du recrutement de la police nationale «[www.lapolicenationalerecrute.fr](http://www.lapolicenationalerecrute.fr)».

La date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers d'inscription est fixée au 29 décembre 2017 (le cachet de la poste faisant foi).

Les épreuves d'admissibilité auront lieu les 6 et 7 mars 2018.

### CONDITIONS DE RECRUTEMENT

#### **CONCOURS EXTERNE** (3 participations maximum)

Il est ouvert aux hommes et aux femmes :

- ▶ de nationalité française
- ▶ âgés de 35 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (sauf dérogations)
- ▶ remplissant les conditions d'aptitude physique
- ▶ titulaires du diplôme de master (ou d'un diplôme ou titre équivalent)
  - peuvent se présenter les candidats justifiant qu'ils accomplissent leur dernière année d'études en vue de l'obtention du diplôme
  - peuvent faire acte de candidature les personnes qui justifient de 3 années d'activité dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle des commissaires de police.
  - peuvent faire acte de candidature, sans condition de diplôme : les mères et pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevé effectivement, les sportifs de haut niveau.
- ▶ en règle avec la législation sur le service national

#### **CONCOURS INTERNE** (3 participations maximum)

Il est ouvert aux fonctionnaires civils et militaires ou agents de l'État, des collectivités territoriales, d'un établissement public ou d'une organisation internationale intergouvernementale, en activité, détachement ou congé parental, âgés de 44 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et justifiant d'au moins 4 ans de services publics effectifs.

Pour tous renseignements complémentaires, les personnes intéressées sont invitées à s'adresser au :

**Service administratif et technique de la police nationale (SATPN)**  
**Immeuble Gallieni – 80 rue de la République – 97263 Fort-de-France**  
**Tél. : 0596 60 88 41 – 0596 60 88 42**  
**Réception du public : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00**